

Procès-Verbal

Séance du 21 Novembre 2025

L' an 2025 et le 21 Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de ROBLET Bernard, le Maire.

Présents : M. ROBLET Bernard, Maire, Mmes : DEVILLE Laurence, FEUGEY Régine, MOUSSUT Cécilia, VAN DE ROSIEREN Isabelle, MM : DÉON Julian, GORNEAU Fabrice, GUENARD André-Paul, GYE-JACQUOT Rodolphe

Excusés ayant donné procuration : MM : HOTTE Thierry à M. GYE-JACQUOT Rodolphe, MARCHAL Yves à Mme VAN DE ROSIEREN Isabelle

Le Maire remercie les membres de leur présence, donne lecture du compte rendu de la précédente réunion et demande s'ils ont des observations à faire, aucune remarque n'est faite. Le Maire fait procéder au vote du compte rendu, qui est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 14/11/2025

Date d'affichage : 14/11/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de l'Aube
le : 28/11/2025

et publication ou notification
du : 28/11/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAN DE ROSIEREN Isabelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2025-30 : CRÉATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - **ACCEPTÉE**
2025-31 : AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2026 - **ACCEPTÉE**

réf : 2025-30 : CRÉATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'article L332-23 Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. En effet, l'agent technique a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2026. Il convient donc de procéder à son remplacement mais aussi de prévoir une période de "tuilage" d'une durée de 2 mois. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un poste d'agent technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité à raison de 34 heures hebdomadaires et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE le recrutement dun agent contractuel dans le grade de technicien territorial pour accroissement temporaire d'activité à raison de 34 heures hebdomadaires afin d'assurer une période "tuilage" avant le départ de l'agent technique en place pour une période de 2 mois du 1er février au 31 mars 2026.

Il devra justifier d'une expérience dans le domaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 431 du grade recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2026.

AJOUTE que le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

- 1 poste de réacteur territorial / secrétaire générale de mairie titulaire à 19 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'agent technique titulaire à 34 heures hebdomadaires,
- 1 poste de technicien contractuel à 34 heures hebdomadaires.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement et d'appliquer ces décisions.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-31 : AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, modifié par la loi 2012-1510 stipulant que le conseil municipal doit autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2024 avant le vote du Budget Primitif 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026, à hauteur de ce qui est prévu par la loi dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, soit 235 500 €, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget étant voté par chapitre, ces 235 500 € se répartissent ainsi :

- Budget N : chap. 20, crédits ouverts : 12 000 € : ¼ des crédits ouverts soit 3 000 €
- Budget N : chap. 21, crédits ouverts : 223 500 € : ¼ des crédits ouverts soit 55 875 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

* RIFSEEP : la secrétaire générale de Mairie a obtenu son concours en 2024 et a donc été titularisée en 2025. Monsieur le Maire explique donc que, pour la récompenser de ses efforts et de son travail effectué en général, il a été décidé de lui augmenter le montant de ses primes mensuelles (IFSE et CIA).

* Prochain conseil municipal: il se déroulera entre le 10 et le 20 janvier 2026 pour, entre autres, l'approbation du PLU. En effet, en ce moment, se déroule l'enquête publique qui se terminera le 06 décembre prochain. Deux permanences ont déjà eu lieu et il en reste deux.

* Repas des aînés : il aura lieu le 30 novembre 2025. Fabrice et Pascaline GORNEAU seront présents pour représenter le conseil municipal.

* Décorations de Noël : La Mairie et la salle polyvalente ont été décorées le mercredi 19 novembre. L'extérieur sera réalisé samedi 22 novembre et l'entreprise interviendra le mardi 25 novembre pour celles qui sont à poser avec la nacelle. Pour le marché de Noël, des barnums seront installés en prolongement de la halle polyvalente. En effet, il y a eu une forte demande des exposants et il faut de la place pour tout le monde et éviter l'éparpillement. A ce jour, il semblerait qu'il n'y ait plus de place disponible.

* Cérémonie des voeux : elle est prévue le vendredi 09 janvier 2026.

* Des barrières de protection ont été installés devant les 3 bornes lumineuses vers la halle polyvalente qui n'en étaient pas encore équipées. Par contre, monsieur le Maire a remarqué qu'elles ne faisaient pas la même hauteur que celles qui avaient été mises précédemment. Pour en avoir de la même taille, il y avait 2 à 6 mois d'attente. Il a donc préféré les faire installer quand même.

* Mme Laurence DEVILLE indique que le robinet de la réserve d'eau du cimetière fuit beaucoup.

Séance levée à: 18h45

En mairie, le 28/11/2025

Le Maire
Bernard ROBLET

Secrétaire de séance
Mme VAN DE ROSIEREN Isabelle

